



Le prix d'un terrain à bâtir

Par **melans62**, le **27/01/2008** à **20:27**

Bonjour,

Je suis allée voir le propriétaire d'un terrain qui n'était pas à vendre au départ. Nous avons convenu d'un prix qui est en dessous de la moyenne dans le secteur.

Certaines personnes disent que le notaire peut "refuser" la vente si il y a un trop gros décalage de prix entre celui fixé entre acheteur et vendeur et le prix moyen. Est ce vrai ? Le notaire ou une personne supérieure à lui peut il faire augmenter le prix ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **melans62**, le **28/01/2008** à **12:12**

Bonjour,

Je n'ai pas encore eu de réponses concernant cette question. Est ce que quelqu'un pourrait m'éclairer SVP ?

Encore Merci

Par **uschi**, le **12/02/2008** à **17:31**

globalement le notaire ne vat intervenir par contre le fisc lui vat s'interesser de tres pres de
votre cas...
bon courage